



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°33-2023-219**

PUBLIÉ LE 6 NOVEMBRE 2023

Sommaire

DRFIP NOUVELLE-AQUITAINE / CABINET

33-2023-11-06-00002 - Délégation de signature de la responsable du Service départemental de l'Enregistrement de la Gironde en matière de contentieux et de gracieux patrimonial (2 pages)

Page 3

DRFIP NOUVELLE-AQUITAINE

33-2023-11-06-00002

Délégation de signature de la responsable du Service départemental de l'Enregistrement de la Gironde en matière de contentieux et de gracieux patrimonial



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de Bordeaux
Service départemental de l'enregistrement
Cité administrative
Rue Jules Ferry - 19ème étage tour B
33090 Bordeaux
Téléphone : 05 56 93 36 46
Mél. : sde.bordeaux@dgfip.finances.gouv.fr

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux / patrimonial
du responsable du Service départemental de l'enregistrement de Bordeaux**

Le comptable, responsable du SDE de Bordeaux,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2017 portant réorganisation de postes comptables des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, et notamment son article 1er ;

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Mme Pauline **TAMET**, inspectrice, adjointe au responsable du SDE de Bordeaux, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs à l'enregistrement et plus généralement tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

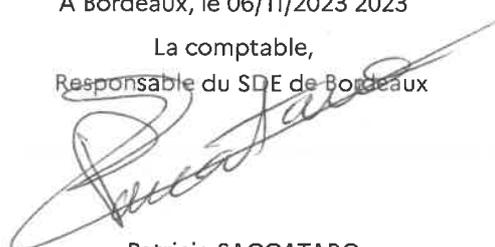
Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BRILLON Mireille CALAVIA Thierry FERRAN Christine GAUTIER Maryline GUERIN Annie france LEGER Carole MICHELIN Christiane MICOU Claudine PEYRAUT Nathalie TINAS Adeline VAN DER MAESEN Pascale VIDAL Elisabeth WARTELLE Vanessa	contrôleur	10 000 €	10 000 €		
AFONSO PEREIRA JOAO Manuel MOUNISSAMY Stéphanie BRUNET Marion DARNAT Franck BICHOFFE Pascale FONTEILLE Michael MARTINEZ Christine PRADINES Régis VELAIDON Dominique	agent	2 000 €	2 000 €		

Article 3

Le présent arrêté, avec effet au 06 novembre 2023, sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Gironde.

A Bordeaux, le 06/11/2023 2023

La comptable,
Responsable du SDE de Bordeaux



Patricia SACCATARO